

THIERRY MARCHANDISE

# Ma mission : Apaiser les conflits



Après quarante-quatre ans de vie professionnelle comme avocat, substitut puis procureur du roi à Charleroi de 1993 à 2004 et enfin juge de paix, Thierry Marchandise vient de quitter la fonction judiciaire. L'heure des bilans.

© Magazine L'appel - G. HAYOIS

**M**on premier sentiment aujourd'hui, c'est d'avoir exercé mon métier avec bonheur. Je n'ai jamais eu le sentiment de devoir le faire de manière contraignante, même si c'était parfois difficile. Au parquet de Charleroi, le travail en équipe me passionnait et ensuite, comme juge de paix, j'ai appré-

cié énormément le contact avec les gens. Ceci dit, j'ai d'énormes inquiétudes pour l'avenir du monde judiciaire. Il y a les tensions avec le monde politique, les restrictions budgétaires, la nécessité de refondation de la profession de magistrat...

– *Quand vous aviez dix-huit ans, le choix des études de droit s'est-il imposé ?*

– Dans un premier temps, j'avais songé à des études d'ingénieur parce que j'étais fort en maths. Mais j'ai finalement choisi le droit, influencé sans doute par la belle figure de mon père qui était magistrat. Il aimait souligner que la magistrature était avant tout un service public. La notion du service m'a été aussi proposée, jeune, par le scoutisme qui m'a très fort marqué.

– Vous avez étudié le droit en pensant déjà à la magistrature ?

– Influencé par les idées soixante-huitardes, je pensais d'abord devenir juge de la jeunesse. J'ai fait le parcours classique d'un « catho » bruxellois : les Facultés Saint Louis en candidatures et le doctorat à Louvain. Par contre, j'ai étudié la criminologie à l'ULB. Je voulais découvrir une autre culture, une autre atmosphère. Cela a été une bonne expérience et une formation enrichissante. J'en garde un excellent souvenir.

– La criminologie a été une formation utile ?

– Certainement. Je pensais que le droit seul ne pouvait permettre d'appréhender le monde du crime et des délits. Dans le métier de magistrat pénaliste qui a été le mien, la formation en criminologie a été un complément indispensable. On ne peut « gérer » la criminalité d'une grande agglomération sans de solides bases en cette matière.

– Après trois ans comme avocat, vous avez postulé au parquet de Charleroi et y avez été nommé substitut en 1977...

– Je pensais dans un premier temps devenir magistrat à Bruxelles mais comme je n'étais pas suffisamment bon bilingue, j'ai postulé à Charleroi et je ne l'ai jamais regretté. Charleroi est devenue et est restée ma ville de cœur. J'ai déménagé dans la région et m'y suis installé sans difficulté. Il y a ici une créativité, une imagination qui ne s'est pas manifestée uniquement dans l'industrie du verre, du métal mais aussi dans une convivialité exceptionnelle.

– Le procureur du roi ou son substitut poursuit ceux qui commettent des délits ou des crimes. C'est donc une mission d'ordre public. Vous étiez à l'aise dans cette fonction répressive ?

– Le parquet poursuit à charge d'un inculpé mais aussi à sa décharge. C'est un principe capital à mes yeux. Jeune, j'ai remarqué que de vieux magistrats n'hésitaient pas à demander l'acquittement d'un prévenu quand les éléments de l'accusation ne tenaient plus et cela m'a marqué.

– Le parquet, pour vous, c'est une équipe...

– Il faut une cohérence dans l'action du parquet. Quand je suis devenu procureur du roi, on a mis au point au sein du parquet une politique criminelle locale suite

à des réunions très pointues entre nous. Cela afin de voir les priorités non pas de manière individuelle mais en équipe.

– Vous avez été procureur du roi de 1995 à 2004. Aujourd'hui, que reste-t-il comme impression marquante ?

– J'ai veillé à ce que nous allions dans la même direction, essayé d'être attentif à la bonne gestion des ressources humaines, c'est-à-dire de placer la bonne personne au bon endroit. Il y a aussi la satisfaction d'avoir mis en route une nouvelle politique de gestion de la criminalité urbaine en partenariat avec les autorités communales et les services de police. En 1995, il y avait près d'un hold-up par jour dans l'agglomération et cette politique concertée a porté ses fruits, notamment dans la recherche de bandes organisées. On a obtenu des résultats grâce à ce partenariat. Aujourd'hui, je pense que Charleroi se situe dans la norme en termes de statistiques criminelles.

---

**« Selon moi, on cherchait surtout à couper des têtes et moins à trouver la vérité. »**

---

– Il y a eu l'affaire Dutroux durant cette période...

– Cela a été une période particulièrement difficile car Charleroi ne gérait pas directement le dossier. J'ai été entendu six ou sept fois à la commission d'enquête parlementaire. Selon moi, on cherchait surtout à couper des têtes et moins à trouver la vérité. À la commission, j'ai déclaré ma conviction : la gendarmerie avait la volonté de cacher à Charleroi une série d'informations sur les liens entre la disparition de Julie et Mélissa et la personne de Marc Dutroux. Si on nous avait donné ces éléments d'information, nous aurions peut-être pu éviter le drame qu'on a connu. Le rapport d'enquête parlementaire va dans ce sens mais pas d'une manière aussi nette et c'est dommage. D'après moi, de hauts gradés de la gendarmerie ont une grosse responsabilité.

– Cette période était difficile émotionnellement ?

– J'avais parfois l'impression que la terre vacillait sous mes pieds... Heureusement dans ces moments-là, j'ai pu compter sur le réconfort et la présence bienveillante

de mon épouse. Elle m'a aidé à tenir le coup.

– Il y a eu aussi toutes les affaires judiciaires liées à des hommes politiques de Charleroi...

– C'est plutôt mon successeur Christian De Valkeneer qui, suite à un rapport d'audit sur des pratiques illégales à la ville de Charleroi, a déclenché toutes les opérations. Durant mon mandat, nous avons bien des infos anonymes sur l'ancien bourgmestre Van Cauwenberghe mais elles n'étaient pas exploitables. Nous avons eu à traiter une affaire avec un échevin pour prise d'intérêt. Cependant, la chambre du conseil ne nous a pas suivis.

– Pourquoi avoir ensuite postulé comme juge de paix à Gosselies ? Cela a surpris...

– On m'a beaucoup interrogé sur ce choix mais j'étais convaincu de la justesse de ma décision. C'est un tout autre métier où l'on rencontre une population fragile. C'est aussi une juridiction où l'on peut être efficace, où l'on a le temps de bien faire les choses. Et aussi l'impression d'être utile.

– Le juge de paix est un homme qui est là pour dire le droit dans l'affaire qui lui est soumise mais c'est aussi un conciliateur...

– J'ai été toujours impressionné par la réflexion de l'ancien président de la cour constitutionnelle Paul Martens : 'la légitimité du juge vient de sa mission : apaiser les conflits'. Cette phrase m'a marqué tout au long de mes dix années comme juge de paix. J'aimais la répéter aux stagiaires judiciaires dont j'assurais la formation. Dès qu'une possibilité d'arrangement se présentait, j'en trouvais toujours la porte aux avocats ou aux parties pour un temps de négociation. Il y a d'ailleurs une audience par semaine consacrée aux conciliations. Un accord entre parties devant le juge de paix est toujours préférable à un conflit « tranché » par celui-ci. Quand il y a conciliation, les parties sont généralement satisfaites. Mais lorsque le juge tranche, il y a nécessairement une partie dont le sentiment est d'être perdante.

– Vous avez été aussi un juge « engagé », notamment au sein de l'association syndicale des magistrats...

– J'ai adhéré dès le début à cette association, en étant frappé par le fait que les magistrats s'y ralliaient, non pour défendre leur statut ou pour des ques-

tions de rémunérations mais en centrant toutes les réflexions sur l'intérêt du justiciable. L'ASM a toujours eu cette optique-là et je trouve cela indispensable, tout comme l'idée de service public. Oui, nous devons nous préoccuper de savoir comment le justiciable reçoit l'action du magistrat. J'ai été un temps président de l'association et j'en suis toujours administrateur.

– *La justice fonctionne mal. Sans doute faute de moyens... Mais les magistrats osent-ils se remettre en cause ?*

– Les magistrats doivent, lorsqu'ils entrent en audience oublier leurs tracas personnels. Ils ont encore beaucoup à apprendre en termes d'écoute du justiciable. Ce déficit d'écoute est parfois abyssal et cela donne une mauvaise justice. La société a intérêt aussi à promouvoir une justice qui guérit plutôt qu'une justice qui accable. Hélas, on va ces derniers temps plus vers une justice écrasante avec, par exemple, le renforcement des conditions de la libération conditionnelle. Il y aurait moyen pourtant de sanctionner tout en essayant de construire en même temps des perspectives pour l'avenir.

– *L'organisation judiciaire aussi est à revoir...*

– On pourrait organiser un G1000 sur la justice, en partant d'une feuille blanche avec la question « Une justice pour quoi faire ? », afin de connaître le point de vue des citoyens et leurs suggestions pour arriver à une justice plus humaine, plus utile. Les griefs comme le manque d'écoute, les lenteurs, l'incompréhension du vocabulaire doivent être rencontrés. Si le pouvoir judiciaire devient faible, c'est en partie la démocratie qui est en péril et cela m'inquiète fortement.

– *Que pensez-vous de la préoccupation de la sécurité et de l'option exclusivement répressive, dominante aujourd'hui dans une partie de l'opinion publique à l'égard des délits ?*

– Cette option sécuritaire n'est pas nouvelle mais s'exprime plus fortement aujourd'hui car on a un gouvernement de droite. Le MR a toujours été très ferme sur ce point. Cela se manifeste dans le monde des prisons où, en quarante ans, les choses n'ont pratiquement pas bougé d'un iota malgré la loi Dupont ayant renforcé le droit des détenus. La politique

pénitentiaire a toujours consisté en du gardiennage... Et je suis sans cesse surpris de l'incompréhension de certains hommes politiques face à l'importance – en prison – de la formation et de la réinsertion des détenus. Si l'on s'en préoccupait davantage, ce serait bénéfique : on aurait moins de problèmes, y compris au niveau de la sécurité publique.

– *La situation dans les prisons est alarmante...*

– On est plus soucieux de mettre des filets anti-hélicoptères dans les prisons que d'assurer un service social ou psychologique aux détenus. Cela m'inquiète énormément. Les prisons sont une poudrière mais c'est compréhensible. Cela risque encore d'exploser. Les choses ne donnent pas l'impression de changer malgré les mises en garde ou les rapports de l'observatoire des prisons. À force d'être répétés, hélas, les mots s'usent et ne sont plus ou presque plus entendus.

---

**« Mon père aimait nous dire cette parole d'Évangile : 'Les prostituées vous précéderont au paradis.' »**

---

– *Si on veut comprendre votre engagement, il faut peut-être remonter à l'éducation, au milieu familial et chrétien où vous avez vécu ?*

– On est toujours le fils de quelqu'un. Ma mère était une femme désireuse d'apprendre et mon père, lui, adorait contester les idées reçues. Il aimait nous dire cette parole d'Évangile : « Les prostituées vous précéderont au paradis ».

Mon père soutenait l'idée que les plus fragiles valaient plus ou autant que nous. J'ai eu l'occasion de le constater avec mon épouse en nous engageant, quand j'étais jeune avocat dans l'accompagnement de femmes en difficulté vivant dans une maison d'accueil. Cette expérience a été très marquante et elle nous a débarrassés de toute idée paternaliste.

– *De l'éducation chrétienne reçue, que reste-t-il d'important ?*

– Il y a quinze ans, lors d'un week-end du CEFOC (Centre de Formation Cardijn), j'ai entendu le jésuite et psychanalyste français Maurice Bellet dire : *'L'Évangile est inouï, au sens de pas encore entendu dans toute sa profondeur ou radicalité.'* Cela m'a bouleversé et depuis lors, j'ai l'occasion

de le rencontrer avec un groupe environ trois fois par an et nous approfondissons alors la réflexion. Pour lui, le texte d'Évangile, le message du Christ est dynamique. C'est une parole pour aujourd'hui qui s'adresse au cœur de l'homme et essaye de répondre à la question de la violence ultime. Il souligne que l'essentiel de l'Évangile, c'est l'« Agapé », la bienveillance qui constitue la meilleure guérison à cette violence. Cela m'a aidé à aller vers l'essentiel, peut-être à prendre un peu de distance avec l'Église ou certains de ses représentants inscrits dans le contre-témoignage.

L'écrivain Christian Bobin me touche aussi. J'ai entendu le comédien Pietro Pizzuti réciter « *L'homme qui marche* ». J'ai alors lu et relu des dizaines de fois ce petit opuscule. Il y a là une puissance d'évocation de la personne du Christ qui me bouleverse et vaut tous les discours ou homélies.

Il y a aussi la spiritualité de Taizé qui me soutient énormément et où je vais très souvent. Je suis touché par le silence, la prière, les chants méditatifs, la personnalité du fondateur, le frère Roger mais aussi celle de son successeur. C'est une communauté impressionnante et en plus œcuménique. Cela lui confère une dimension positive supplémentaire.

Tout cela m'a libéré quelque part des contraintes de la religion, allant jusqu'à me poser la question de savoir si une certaine forme de religion était indispensable à l'écoute de l'Évangile...

– *Le lien avec l'institution est plus difficile...*

– Oui, difficile, même si le pape François donne une autre image. Si le Christ se promenait au Vatican, on imagine qu'il se poserait des questions.

– *Dernière question au juriste : Y a-t-il un article de loi qui vous tient particulièrement à cœur ?*

– Pas un article de loi mais un principe : la loi est d'abord faite pour l'homme et non l'inverse.